

# **BGer 5D\_227/2023 vom 21. Dezember 2023**

Bundesgericht, 2023-12-21, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger\\_5D\\_227\\_2023](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_5D_227_2023)

FR: TF 5D\_227/2023 du 21 décembre 2023

IT: TF 5D\_227/2023 del 21 dicembre 2023

## **Erwägungen**

### **E. 1.1**

Par prononcé du 16 mai 2023, le Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers a levé définitivement, à concurrence de 25'189 fr. 05 plus intérêts à 8 % dès le 30 juillet 2022 et de 3'280 fr. 20, l'opposition formée par A. \_\_\_\_\_ au commandement de payer notifié à la réquisition de l'État de Neuchâtel ( poursuite n° yyy de l'Office des poursuites à La Chaux-de-Fonds).

### **E. 1.2**

Par ordonnance du 9 novembre 2023, le Président de l'Autorité de recours en matière civile du Tribunal cantonal du canton de Neuchâtel a ordonné le classement du dossier pour non-paiement de l'avance de frais requise, " malgré les deux prolongations de délai accordées ".

### **E. 2**

Par écriture mise à la poste le 7 décembre 2023, le poursuivi formule une " opposition " au Tribunal fédéral contre la décision cantonale. Des observations n'ont pas été requises.

### **E. 3**

Compte tenu de l'insuffisance de la valeur litigieuse et de l'absence de question juridique de principe (art. 74 al. 1 let. b et al. 2 let. a LTF), la présente écriture est traitée comme recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF . Il apparaît superflu d'examiner les autres conditions de recevabilité, ce procédé étant voué à l'échec.

### **E. 4.1**

Le recours est d'emblée irrecevable dans la mesure où il renvoie à l'argumentation développée dans l'acte de recours cantonal ( ATF 133 II 396 consid. 3.1 et les arrêts cités).

### **E. 4.2**

De surcroît, le recourant ne soulève pas le moindre grief de nature constitutionnelle ( art. 116 LTF ) à l'encontre du motif de non-entrée en matière retenu par le juge précédent ( cf . art. 101 al. 3 CPC , en relation avec l' art. 59 al. 2 let . f CPC), mais conteste la validité de la poursuite introduite à son encontre en raison de la solidarité qu'il forme avec son épouse. Il s'ensuit que le recours est entièrement irrecevable ( art. 106 al. 2 LTF , par renvoi de l' art. 117 LTF ; ATF 136 I 332 consid. 2.1 et les citations).

### **E. 5**

En conclusion, le présent recours doit être déclaré irrecevable par voie de procédure simplifiée ( art. 108 al. 1 let. b et art. 117 LTF ), aux frais du recourant ( art. 66 al. 1 LTF ).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.